

## Détail des critères obligatoires en fonction du nombre de soleils

Nombre ☼	Critères obligatoires	
1 soleil	<p>1) Téléphone et répondre :            * <u>Service tél.</u> complet pendant les périodes et heures d'ouverture            * <u>Répondeur</u> simple en dehors des heures d'ouvertures (info, attraction fermée, quand, où et comment atteindre une personne de contact)</p> <p>2) Dépliant d'information :            * en français            * avec description attraction            * avec tarifs et horaires            * avec langues pratiquées            * avec coordonnées attractions            * actualisé (année)            * mis gratuitement à disposition du visiteur à sa demande</p> <p>3) Personnel en contact direct avec les visiteurs :            * parle le français            * est clairement identifiable (tenue, badge)</p> <p>4) Si voirie d'accès privative :            * propre et entretenue</p>	
	<p>5) Attraction identifiée à son entrée</p> <p>6) Espace d'accueil clairement identifiable (comptoir, bureau ou point d'accueil organisé)</p> <p>7) Tarif individuel et horaire d'ouverture affichés de façon visible à l'entrée</p> <p>8) Le ticket d'entrée est payable en espèces</p>	
	<p>9) Matériel de premiers secours disponible</p> <p>10) WC ou solution sanitaire</p> <p>11) L'ensemble de l'attraction est propre et entretenu</p> <p>12) Si aire de jeux gérée par l'attraction :            * procédure interne de contrôle réglementaire (à fournir)</p>	
	<p>13) Si espace de vente :            * Le personnel parle le français            * Paiement en espèces</p> <p>14) Si restauration :            * Le personnel parle le français            * Paiement en espèces            * Carte ou menu en français</p>	

2 soleils	<p>1) Fréquentation touristique : * min. 5000 visiteurs l'année écoulée</p> <p>5) Poubelles en suffisance</p> <p>2) Existence de moyens de signalisation pour arriver à l'attraction</p> <p>6) Site internet comprenant : * nom de domaine actif propre (si pas, même unité technique d'exploitation ou même unité thématique) * lien vers l Maison du Tourisme ou vers la région * infos base description attraction * infos base tarifs et horaires</p> <p>3) Solution d'orientation au sein de l'attraction</p> <p>7) Pour les attractions des pôles culturel et naturel : * existence support au contenu français</p> <p>4) Lavabos dans les sanitaires</p> <p>8) Pour les attractions du pôle récréatif : * existence d'infos utiles à l'usage des éléments de l'attraction (âge conseillé, sécurité,...)</p>
3 soleils	<p>1) Fréquentation touristique : * min. 10 000 visiteurs l'année écoulée</p> <p>5) Si parking propre à l'attraction : * emplacement PMR</p> <p>9) Pour les attractions aquatiques : * cabines d'habillage disponibles</p> <p>2) Dépliant d'information : * avec info accessibilité PMR * en libre service</p> <p>6) Pictogrammes d'information sur les services (sanitaires, caisses,...)</p> <p>10) Maîtrise d'une deuxième langue (néerlandais ou autre à justifier)</p> <p>3) Site internet : * avec info accessibilité PMR</p> <p>7) Brochure collective d'attractions touristiques à l'échelon de la Maison du Tourisme ou de la région mise à disposition</p> <p>11) Sanitaires : * séparés hommes/femmes * PMR</p> <p>4) Procédure d'info à l'entrée de l'indisponibilité éventuelle de certaines parties de l'attraction</p> <p>8) Le ticket d'entrée est également payable par carte bancaire</p>

<p>4 soleils</p>	<p>1) Fréquentation touristique : * min. 20 000 visiteurs l'année écoulée</p> <p>2) Service complet permanent de 10 à 17 h hors VVE, jours fériés et fermeture annuelle n'excédant pas 3 semaines (horaires, tarifs)</p> <p>3) Dépliant d'information : * Avec infos TEC * Avec infos directions pour atteindre attraction * Avec infos possibilités parking</p> <p>4) Site internet : * avec infos langues pratiquées * avec coordonnées attraction * avec infos TEC * avec infos directions pour atteindre attraction * avec infos possibilités parking</p>	<p>5) Personnel spécifique d'accueil présent en permanence</p> <p>6) L'espace d'accueil est distinct d'une éventuelle zone Horeca (pas d'accueil commun)</p> <p>7) L'espace de vente est commun à l'espace d'accueil (si distinct : 5 soleils)</p> <p>8) Aire de pique-nique ou espace de restauration à emporter ou à consommer sur place avec possibilité de réchauffer aliments</p> <p>9) Si parking propre à l'attraction : * emplacement 2 roues</p> <p>10) Autres dépliants d'informations touristiques en libre service à l'échelle de la Maison du tourisme ou de la région</p> <p>11) Procédure de premiers secours disponible</p> <p>12) Si parc d'attraction ou centre récréatif et en cas d'accès avec file d'attente : * attente dans zones délimitées</p>
<p>5 soleils</p>	<p>1) Fréquentation touristique : * min. 40 000 visiteurs l'année écoulée</p> <p>2) Espace de vente : * distinct de l'espace d'accueil * mode de paiement électronique</p> <p>3) Le dépliant contient des infos sur les services annexes offerts</p> <p>4) Site internet : * infos services annexes offerts * accessibilité aux personnes malvoyantes (AnySurfer)</p> <p>5) Aire de pique nique et/ou restauration à emporter et/ou à consommer sur place avec possibilité de réchauffer aliments (au moins 2 possibilités)</p> <p>6) Si restauration : * mode de paiement électronique</p> <p>7) Maîtrise d'une troisième langue (néerlandais si pas 2<sup>ème</sup> langue, sinon anglais ou allemand)</p> <p>8) Pour les attractions aquatiques : * douches individuelles</p>	<p>1) Fréquentation touristique : * min. 40 000 visiteurs l'année écoulée</p> <p>2) Espace de vente : * distinct de l'espace d'accueil * mode de paiement électronique</p> <p>3) Le dépliant contient des infos sur les services annexes offerts</p> <p>4) Site internet : * infos services annexes offerts * accessibilité aux personnes malvoyantes (AnySurfer)</p> <p>5) Aire de pique nique et/ou restauration à emporter et/ou à consommer sur place avec possibilité de réchauffer aliments (au moins 2 possibilités)</p> <p>6) Si restauration : * mode de paiement électronique</p> <p>7) Maîtrise d'une troisième langue (néerlandais si pas 2<sup>ème</sup> langue, sinon anglais ou allemand)</p> <p>8) Pour les attractions aquatiques : * douches individuelles</p>